

Questions orales

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Dès que j'ai su qu'on menait une enquête à ce propos, j'ai immédiatement donné la lettre à la GRC, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LA LETTRE DE M. HYLANDS N'A PAS ÉTÉ REMISE IMMÉDIATEMENT À LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, pour la première fois, le ministre admet que ce n'était qu'après six ou sept semaines qu'il a remis la lettre de M. Hylands à la GRC. Les Canadiens en ont assez d'un gouvernement qui dépense les fonds publics pour donner des cadeaux aux amis conservateurs.

Ma question est très simple, monsieur le Président. Pourquoi le ministre a-t-il attendu quelque six ou sept semaines pour remettre cette lettre si importante, si incriminante, à la GRC? Pourquoi ne l'a-t-il pas remise immédiatement?

[Traduction]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, cette question ainsi que tous les rapports laissent entendre qu'il y a certains faits dont ils ont connaissance et qui n'étaient pas mentionnés dans la lettre.

J'ai déclaré à la GRC qu'elle pouvait avoir tous les documents. Je lui ai donné tous les documents se rapportant à cette question. Si le député a connaissance de certains faits ou d'une certaine correspondance, il devrait les communiquer à la GRC. Le député suppose que cette lettre contient des faits compromettants.

M. Robinson: Vous détenez cette correspondance.

M. McInnes: Laissez la GRC en décider.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION DU BARRAGE RAFFERTY—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question concernant l'intégrité, la franchise et la crédibilité du ministre de l'Environnement.

Nous lui avons déjà posé des questions, dans cette Chambre, au sujet de la démission de M^{lle} Elizabeth May, sa conseillère principale en matière de politique, dans laquelle elle prétend que, en vertu d'une tractation politique, le ministre de l'Environnement autoriserait la construction du barrage Souris Rafferty sur la rivière Souris, en échange du projet de création d'un parc des prairies en Saskatchewan, sans entreprendre d'évaluation de l'impact sur l'environnement ni examiner les conséquences pour la province du Manitoba. Selon le ministre, ces allégations seraient sans fondement.

Nous avons maintenant un document d'information secret, préparé par des fonctionnaires du ministre de l'Environnement et donné au ministre avant ses réunions avec le premier ministre et le vice-premier ministre de Saskatchewan, en mai, dans lequel ont dit clairement:

Le vice-premier ministre pourrait offrir un compromis liant un accord sur la création du parc à la délivrance rapide d'un permis pour la construction du barrage Rafferty/Alameda.

C'est là une réfutation claire et directe des déclarations faites par le ministre dans cette Chambre et par le premier ministre et le vice-premier ministre de Saskatchewan, ainsi qu'une confirmation des allégations de M^{lle} May.

À la lumière de cette preuve, le ministre est-il prêt à se rétracter et à essayer d'expliquer aux habitants du Manitoba la raison pour laquelle il a accepté et bradé leurs droits et ses responsabilités en matière d'environnement, pour parvenir à un accord que son premier ministre voulait signer?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député dit qu'il a en mains des notes secrètes à l'intention du ministre de l'Environnement prouvant que celui-ci a échangé un parc contre un barrage ou vice versa. J'invite le député à lire ces notes.

Avant ma réunion, en mai, avec le vice-premier ministre de Saskatchewan, un entretien avait été prévu entre nous pour le 16 décembre. Ce sont les notes pour cette réunion qu'il a en main et elle n'a jamais eu lieu. Nous n'avions pas pu, alors, arranger nos calendriers respectifs pour nous rencontrer. Ces notes n'ont aucune importance. De plus, elles avaient été préparées en fonction d'une conjecture, d'une spéculation de certains groupes environnementaux de l'Ouest selon lesquels la province de Saskatchewan pourrait—et je dis bien pourrait—chercher à lier la construction du barrage Rafferty à la création du parc national des prairies. À la lumière de cette conjecture, les fonctionnaires m'informaient que cette question pourrait être soulevée par la province de Saskatchewan et que, si par hasard elle l'était, le ministre de l'Environnement devrait répondre d'une certaine façon.

La réunion n'a jamais eu lieu, monsieur le Président. Deuxièmement, la Saskatchewan n'a jamais soulevé la question. Troisièmement si elle l'avait soulevée, je n'aurais pas accepté.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire remarquer à la Chambre qu'en réalité, le permis a été accordé sans évaluation de l'impact et qu'une entente a été conclue sur le parc national des prairies.

De quelle meilleure preuve avons nous besoin pour conclure que le ministre est partie à l'un des plus ignobles bradages des intérêts environnementaux des Manitobains dans l'histoire de ce pays?

• (1440)

LES CONSEILS OFFERTS PAR DES COLLABORATEURS DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): J'ai une autre question à poser au ministre au sujet de documents. Le ministre a dit en cette Chambre que ses collaborateurs lui ont conseillé de délivrer le permis, car c'était la meilleure chose à faire. Dans les documents qu'ils ont préparés, les fonctionnaires du ministère précisait que le ministre avait deux options: accorder le permis ou le refuser et ils lui recommandaient de ne pas délivrer le permis avant d'avoir réglé la question de la répartition au Manitoba.